



Les 3 Vagues

Centre Aquatique Jean Moulin

Nouveauté

# LES 3 VAGUES CENTRE AQUATIQUE

*Un projet coopératif*

Situé sur la colline des Hauts-Buissons, le Centre Aquatique Jean Moulin a ouvert ses portes le vendredi 10 Juillet 2015. Il est la preuve de l'aboutissement d'un projet coopératif grâce à la ténacité du maire de Romilly-sur-Seine.

## A l'origine du projet, un besoin intercommunal

Suite à la fermeture de la piscine rue Jean Moulin en 2008 pour des questions de sécurité, et après de nombreuses réunions et plusieurs mois de concertations avec des collectivités aubois et marnaises, trois Communautés de Communes ont souhaité s'associer à ce projet : la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS), la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA) et la Communauté de Communes du Pays d'Anglure (CCPA).

## Depuis la pose de la première pierre le 15 novembre 2013, le futur centre aquatique a pris forme peu à peu

Le projet se compose d'un bassin sportif de 25 mètres de six lignes d'eau, d'une superficie totale de 375 m<sup>2</sup>. Les plus petits peuvent bénéficier d'un bassin « petite enfance » de 30 m<sup>2</sup> et d'un bassin complémentaire d'initiation à la natation et d'équipements de loisirs de 130 m<sup>2</sup>. Un espace O'Calme de 90 m<sup>2</sup> avec sauna, hammam et douches détentes permet de se relaxer. Le centre aquatique est également agrémenté par tous les équipements nécessaires

(locaux administratifs, vestiaires,...) le tout sur une surface utile de 2 400 m<sup>2</sup>.

## Un investissement mutualisé entre les communautés de communes

La CCPRS participe ainsi à l'investissement de ce projet de 7,6 Millions d'euros TTC à hauteur d'1,5 Million d'euros, grâce à la vente des terrains sur l'aérodrome, et chaque année elle apportera à la commune romillonne, pour le fonctionnement de ce complexe, un fonds de concours de 150 000 € grâce aux loyers perçus par la Centrale Solaire construite sur l'aérodrome en 2011. La CCOA participe à la construction du centre aquatique à hauteur de 300 000 € et apportera 27 000 € annuellement à la Ville de Romilly-sur-Seine pour participer au bon fonctionnement de cet établissement. Quant à la CCPA, elle a investi 200 000 € et apportera 20 000 € par an en fonctionnement. Parallèlement à cela, le Conseil Départemental de l'Aube a versé une subvention d'1 Million d'euros. La région Champagne-Ardenne et par son intermédiaire le Pays de Seine en Plaine Champenoise, finance le projet à hauteur de 883 775 €. Enfin, l'Etat via le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

nous a accompagné à hauteur d'une enveloppe de 500 000 €, eu égard au projet prioritaire que constitue le centre aquatique sur l'ouest du département. Sans oublier la Réserve Parlementaire du Député de l'époque François BAROIN, à hauteur de 100 000€. La récupération de la TVA s'élève à la somme d'environ 1,2 million d'euros.

## Fréquentation du centre du 10 juillet au 10 août



1 mois  
=  
10 000 usagers

Centre  
Aquatique et  
Bien-être

03 25 25 51 00